

Département des études islamiques
S2, Langue française
groupes: 1 et 2
Professeur: Zahra Kasse

CHAPITRE 2:

CONCORDANCE DES TEMPS

1. Notion de concordance des temps

On appelle « concordance des temps » l'ensemble des règles qui commandent l'emploi du temps et du mode verbal dans la phrase subordonnée. Le système des modes et des temps dans une phrase est relativement complexe en français. Les règles de la concordance des temps s'appliquent aux phrases subordonnées conjuguées soit à l'indicatif, soit au subjonctif.

Le phénomène de la concordance des temps impose à une proposition subordonnée un temps qui ne dépend pas du sens, mais qui dépend de celui de la principale. Ce cas s'observe pour **les subordonnées de condition introduites par *si*** et pour **les subordonnées au subjonctif**.

Remarque: Le choix du temps dans un exemple tel que : *je crois qu'il était là, qu'il est là* ou *qu'il sera là*, dépend du sens et non du temps de la principale. Il ne s'agit donc pas de question de concordance.

2. Dans les subordonnées de condition introduites par *si*

Le temps de la subordonnée sera différent selon que la principale est au futur de l'indicatif, au conditionnel présent ou au conditionnel passé :

PRINCIPALE	SUBORDONNÉE	EXEMPLE
<u>Futur de l'indicatif</u>	<i>Présent de l'indicatif</i>	Nos chances de vaincre cette épidémie <u>augmenteront</u> si nous respectons les règles d'hygiène.
<u>Conditionnel présent</u>	<i>Imparfait de l'indicatif</i>	Nos chances de vaincre cette épidémie <u>augmenteraient</u> si nous respections les règles d'hygiène.
<u>Conditionnel passé</u>	<i>Plus-que-parfait de l'indicatif</i>	Nos chances de vaincre cette épidémie <u>auraient augmenté</u> si nous avions respecté les règles d'hygiène.

N.B : - La **subordonnée de condition** introduite par *si* n'est **jamais** au futur ni au conditionnel. *Exemple: Cela ne se passera pas ainsi s'il est là (et non ~~s'il sera là~~ ou ~~s'il serait là~~).*

- Quand la subordonnée introduite par *si* est une **interrogative indirecte**, la concordance des temps **ne joue plus** et on peut trouver le futur ou le conditionnel dans la proposition. *Je ne sais pas s'il sera là.*

3. Dans une subordonnée au subjonctif

Le temps de la subordonnée sera différent selon que la principale est à un temps du présent ou à un temps du passé.

PRINCIPALE	SUBORDONNÉE AU SUBJONCTIF	EXEMPLE
<u>Présent de l'indicatif ou du conditionnel</u>	<i>Présent</i> <i>Ou</i> <i>passé</i>	<u>Il faut (il faudrait)</u> que l'acteur sache son texte. <u>Il faut (il faudrait)</u> que vous ayez lu le texte au moins une fois.
<u>Imparfait de l'indicatif ou conditionnel passé</u>	<i>Imparfait</i> <i>Ou</i> <i>plus-que-parfait</i>	<u>Il fallait (il aurait fallu)</u> que l'acteur sût son texte. <u>Il fallait (il aurait fallu)</u> que vous eussiez lu le texte au moins une fois.

Remarque : L'emploi de l'imparfait ou du plus-que-parfait du subjonctif est aujourd'hui réservé à la langue soutenue. Dans la langue courante, ces deux temps ne sont pas utilisés; on emploie donc le présent (et le passé) du subjonctif dans la subordonnée, même si le verbe de la principale est au passé (dans l'exemple ci-dessous le verbe de la principale est à l'imparfait).

Exemple: Je **voulais** qu'il **arrive** à l'heure
 imparfait Subjonctif présent

En plus de ces deux cas; les subordonnées de condition introduites par *si* et les subordonnées au subjonctif, on peut parler de la concordance des temps:

4. Dans les actions simultanées

Lorsque la phrase est construite avec plusieurs propositions et que les actions de celles-ci se déroulent **en même temps** on utilise :

- **Le présent** dans les deux propositions pour décrire des **actions** qui sont **en train de se passer**.

Exemple : *Je fais mes devoirs pendant que mon père regarde la télévision.*

- **Un temps passé** lorsque les deux **actions** sont **passées** . Mais on peut avoir un verbe à l'imparfait dans une proposition et un verbe au passé simple ou passé composé dans l'autre proposition. Les deux actions se sont pourtant bien déroulées en même temps.

Exemple : *Mon père dormait quand je suis rentré.*

- Le futur pour des actions à venir.

Exemple : *Je ferai mes devoirs quand mon père rentrera.*

5. Les actions non simultanées

- Dans une phrase, lorsque l'action de la subordonnée est **antérieure à (se passe avant)** celle de la principale, les règles sont les suivantes :

Proposition subordonnée	Proposition principale
Passé composé : Dès que j'ai fini	Présent : je pars
Plus-que-parfait : Dès que j'avais fini	Imparfait : Je partais
Futur antérieur : Dès que j'aurai fini	Futur : je partirai
Passé antérieur : Dès que j'eus fini	Passé simple : je partis

- Lorsque l'action de la subordonnée est **postérieure à (se passe après)** celle de la principale, les règles sont les suivantes :

Proposition principale	Proposition subordonnée
Présent : Je sais	Futur : qu'un jour il réussira.
Imparfait : Je savais :	Conditionnel présent : qu'un jour il réussirait.